

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2021-305 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 6 décembre 2021. Il est 19 h 05.

ADOPTÉ

3 personnes sont présentes dans la salle.

2021-306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question

CORRESPONDANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

- 1 FC.20 Carl Yves Hovington
 Vitesse Saint-Gérard
- 2 FB.20 La Relève du Haut-Saint-François
 Remerciements

2021-307 CORRESPONDANCES DE NOVEMBRE 2021

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de novembre 2021 soient reçues.

ADOPTÉ

2021-308 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2021-309 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de East Angus reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le plan de sécurité civil révisé de la Ville de East Angus soit adoptée.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure. **ADOPTÉ**

2021-310 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations d'intérêt pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées lors de cette séance tel que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2021-311 RÉOLUTION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES, INCLUANT LA GESTION DE LA FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales, dans un contexte de saine administration et de gestion des services municipaux, utilisent les technologies de l'information et possèdent des infrastructures technologiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François désire se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ((RLRQ, chapitre C-27.1) pour déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au domaine des technologies de l'information et des infrastructures technologiques;

CONSIDÉRANT QUE la présente déclaration de compétence tient compte des ententes antérieures conclues entre la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, les municipalités et des tiers, notamment en ce qui a trait à l'installation et la gestion de la Fibre optique intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales, dont le territoire est compris dans celui de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, bénéficient d'un droit de retrait et pourront l'exercer par résolution dans le délai prévu à la présente résolution, tel que le permet l'article 678.0.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 678.0.2 du *Code municipal du Québec* prévoit que les modalités et conditions administratives et financières de la déclaration de compétence doivent être prévues dans la résolution par laquelle la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François déclare sa compétence;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus informe la MRC du Haut-Saint-François qu'elle ne veut pas adhérer à la déclaration de compétence de la MRC du Haut-Saint-François en matière d'infrastructures et d'équipements technologiques, incluant la gestion de la fibre optique.

ADOPTÉ

**2021-312 LETTRE D'INTENTION RELATIVE AU TRANSFERT DU
PARCOURS DE GOLF DE EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer la lettre d'intention relative au transfert du parcours de golf de East Angus.

ADOPTÉ

2021-313 APPROBATION DES COMPTES

Le conseiller Dany Langlois et la mairesse Lyne Boulanger se retient pour cette résolution.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de novembre au montant de 436 383.69 \$ (379 196.76 \$ par chèque et 57 186.93 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de novembre au montant de 92 373.43 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

**2021-314 NOMINATION ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET
MANDATS**

ATTENDU QUE l'accès au Fonds Régions et Ruralité volet II local exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens et l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux ;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification ;
- S'assurer de la mise à jour du plan d'action local et de sa connexion avec la vision et le plus possible avec les plans d'action présentés aux pages 2 et 3.
- S'assurer de la réalisation du plan d'action local ;
- S'assurer que les plans d'action déposés respectent les conditions d'accès au FRR volet II.

ATTENDU QUE l'équipe de développement locale est minimalement formée d'un élu, d'un citoyen, de la direction générale et, le cas échéant, de l'agent de développement local.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les personnes ainsi que leur statut, soient la mairesse Lyne Boulanger et la conseillère Nicole Bernier à titre d'éluës, monsieur Claude Tardif, monsieur Gérald St-Laurent, monsieur Richard Ravary, monsieur Jean-Pierre Létourneau et madame Hélène Nault à titre de citoyens), monsieur David Fournier à la direction générale et Jean Dion à titre d'agent de développement local, composent désormais l'équipe de développement local. **ADOPTÉ**

**2021-315 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

Dossier : 00030526-1 – 41060 (05) – 2021-04-20-10

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyée par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 120 768 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

**2021-316 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
 SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS
 D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

Dossier : 00030559-1 – 41060 (05) – 2021-04-20-11

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements; pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyée par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 34 740 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. **ADOPTÉ**

2021-317 DÉROGATION MINEURE – LOT PROJETÉ : 6 483 783 (RUE ERNEST-PROVENCHER) LOT ACTUEL : 6 372 897

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9042-2775 Québec Inc. qui est à l'effet :

- d'autoriser deux garages attachés au lieu d'un garage attaché et que la superficie pour un garage soit de 87,33 mètres carrés au lieu de 74,5 mètres carrés;
- d'autoriser une somme des largeurs des accès aux aires de stationnement de 9,76 mètres au lieu de 8,50 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9042-2775 Québec Inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2021-318 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 890 (78, RUE LEPITRE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Doyon qui est à l'effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Gilles Doyon soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2021-319 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 318 553 (16, RUE DAVID-SWAN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la Ville de East Angus qui est à l'effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la Ville de East Angus soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2021-320 ADJUDICATION DE CONTRAT – CODE LIBRE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat à Code Libre d'une banque de 40 heures destinée à des travaux de programmation, développement, support et maintien logiciel. des équipements de contrôle et de supervision des infrastructures municipales de pompage du réseau d'eaux usées, pour un montant de 4 599.00 \$, incluant les taxes, conformément au document daté du 16 novembre 2021. **ADOPTÉ**

2021-321 ADJUDICATION DE CONTRAT – CODE LIBRE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat à Code Libre d'une banque de 40 heures destinée à des travaux de programmation, développement, support et maintien logiciel. des équipements de contrôle et de supervision des infrastructures municipales de pompage du réseau d'aqueduc, pour un montant de 4 599.00 \$, incluant les taxes, conformément au document daté du 16 novembre 2021. **ADOPTÉ**

2021-322 REMERCIEMENTS – FÊTE DE NOËL

Il est unanimement résolu

Que les membres du conseil municipal souhaitent remercier toutes les personnes qui sont impliquées lors de la Fête de Noël tenue le 4 décembre 2021. Merci à tous les bénévoles des organismes suivants ainsi qu'au personnel municipal qui ont permis cette belle réussite :

- Club Lions de East Angus
- Maison des Jeunes Actimaje
- Fondation Marc Rousseau

De plus, remerciements à l'École du Parchemin ainsi que les élèves et l'enseignant M. Alexandre Dumas pour les cartes de la micro-pulperie. Merci également à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent pour le prêt de leur installation.

ADOPTÉ

2021-328 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 817 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rb-16 À MÊME LA ZONE Rc-16

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 817 intitulé « Règlement 817 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rb-16 à même la zone Rc-16 » soit déposé. **ADOPTÉ**

2021-329 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 817 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rb-16 À MÊME LA ZONE Rc-16

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 817 intitulé « Règlement 817 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rb-16 à même la zone Rc-16 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2021-330 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 818 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-17 À MÊME LA ZONE Ra-18

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny, avec dispense de lecture, que le règlement 818 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone Ra-18, sera présenté à une séance ultérieure pour adoption. **ADOPTÉ**

2021-331 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 818 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-17 À MÊME LA ZONE Ra-18

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 818 intitulé « Règlement 818 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone Ra-18 » soit déposé. **ADOPTÉ**

2021-332 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 818 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-17 À MÊME LA ZONE Ra-18

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 818 intitulé « Règlement 818 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone Ra-18 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2021-333 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT 817 ET 818

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté
Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 817 - modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rb-16 à même la zone Rc-16 et le projet de règlement 818 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone Ra-18, soit fixée au 14 décembre 2021 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2021-334 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 32. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Numéro Nom

2021-313 Approbation des comptes
2021-320 Adjudication de contrat – Code Libre
2021-321 Adjudication de contrat – Code Libre
2021-323 Don Estrie-Aide
2021-324 Don – Chevaliers de Colomb